

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018 À 18 h 30

L'an deux mil dix-huit, le lundi 19 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 12 novembre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHOU, Michel DROUILLARD, Mariannick LAURINE, Christian GOUIN, Véronique FREDERIC, Steve BLANCHARD, Hervé BOISSON et Sylvie LAVILLE (arrivée à 18 h 55, a pris part aux délibérations à partir du sujet 2018/11/04), formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENT EXCUSÉ : Stéphane GENAUDEAU qui a donné pouvoir à Hervé BOISSON

Hervé BOISSON a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 30 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - RESE : remplacement poteau incendie
- 02 - RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
- 03 - Plaques commémoratives (Église, Jardin des Justes)
- 04 - Village des Justes : adhésion
- 05 - Étude de pose d'un rideau intérieur (salle des fêtes)
- 06 - Décorations de Noël
- 07 - Estivales 2019
- 08 - Voirie : travaux à programmer
- 09 - Personnel temporaire contractuel
- 10 - Vœux 2019
- 11 - Commission électorale
- 12 - Questions diverses

2018/11/01 - RESE : REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE

Le poteau incendie à Orville est défectueux et à remplacer. Le devis s'élève à 1 859 € HT. Les conseillers départementaux nous ont fait part d'une aide possible du département. Nous sommes en attente de la réponse.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le devis et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2018/11/02 - RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) : PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire prenant en compte les **F**onctions, les **S**ujétions, l'**E**xpertise et l'**E**ngagement **P**rofessionnel) est le nouveau régime de référence qui doit, à terme, remplacer la plupart des primes et indemnités actuelles.

Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de 2 primes : d'une part, une indemnité obligatoire de fonctions, de sujétions et d'expertise (**IFSE**) et, d'autre part, d'un complément indemnitaire annuel (**CIA**) facultatif.

Il est également possible de déterminer des groupes de fonction par grade (par exemple, possibilité de décider d'un montant différent en fonction de critères établis par avance : technicité, expertise, diversité des tâches, expérience professionnelle, et cætera...). À chaque groupe de fonctions et à chaque plafond de primes annuel décidé par le Conseil Municipal.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le gouvernement a décidé de revaloriser les rémunérations du traitement des fonctionnaires. Cette revalorisation prend la forme d'une augmentation du traitement compensée par une diminution des primes. La cotisation retraite est ainsi basée sur la totalité du salaire plus d'une partie de l'indemnité. Mais le salaire n'est pas augmenté pour autant : un abattement forfaitaire doit obligatoirement être appliqué sur chaque bulletin de salaire. **Le salaire NET est donc inchangé mais les cotisations salariales et patronales sont augmentées.**

Le Conseil :

- Doit décider d'un montant maximum de prime annuelle par grade d'un montant différent par groupe de fonction (il ne doit pas y avoir de perte de rémunération).
- Décider du rythme du versement de l'indemnité.
- Fixer les règles de maintien ou de suspension du RIFSEEP en cas de congés maladie, d'absences diverses.
- Préciser la proratisation en fonction de la quotité du temps de travail de l'agent.

Le Maire sera chargé, chaque année, de prendre un arrêté individuel et nominatif qui fixera l'indemnité versée à l'agent pour l'année en cours, sans dépasser le barème fixé par le Conseil Municipal.

Le projet de délibération présenté au Conseil le 19 novembre 2018, qui peut être modifié si le Conseil le souhaite, est résumé ainsi :

- Le RIFSEEP ne sera versé qu'aux agents titulaires ou stagiaires et non aux contractuels.
- Seule l'indemnité obligatoire sera versée (IFSE), donc pas de CIA.
- Pour 2019, le montant total de l'IFSE devra être, au minimum, équivalent aux indemnités perçues en 2018. Pour les années suivantes, Le Maire décidera du pourcentage à appliquer.
- Le versement se fera en 2 fois (la moitié en avril et solde en novembre) si le montant total de l'indemnité est supérieur ou égal à 500 € brut ou en 1 fois (Novembre) si le montant total de l'indemnité est inférieur à 500 € brut.
- L'indemnité sera diminuée au prorata des jours d'absence avec une franchise de 10 jours, hors :
 - Congés annuels
 - Congés de maternité ou paternité,
 - Absence pour accident de travail,
 - Absences liées à des événements familiaux,
 - Absences liées à des motifs civiques,
 - Absences liées à des motifs syndicaux et professionnels.

À titre indicatif, les plafonds réglementaires sont :

Catégorie B :

Groupe 1 : Rédacteurs territoriaux

IFSE (BRUT) → 17 480€

Catégorie C :

Groupe 1 : Adjoints administratifs territoriaux

IFSE (BRUT) → 11 340€

Groupe 2 : Adjoints techniques territoriaux

IFSE (BRUT) → 10 800€

Exemple de calcul pour un agent en catégorie B, groupe 1 :

Contrat de 30/35^e et Primes BRUT perçues en 2018 = 900€.

17 480,00€ / 35h = 499,43€

499,43€ x 30h = 14 982,90€

14 982,90€ x 6,4% = 958,91€

2018/11/03 - PLAQUES COMMÉMORATIVES (ÉGLISE, JARDIN DES JUSTES)

Monsieur le Maire propose que des plaques commémoratives soient posées à l'Église et au Jardin des Justes pour relater les inaugurations avec les officiels présents et les financements.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Arrivée de Sylvie LAVILLE à 18H55

2018/11/04 - VILLAGE DES JUSTES : ADHÉSION

Nous avons été sollicités pour adhérer au « Village des Justes ». La cotisation 2018 est de 75 € pour les communes de moins de 500 habitants. Une plaque pourrait être posée aux différentes entrées de la commune.

L'assemblée délibérante accepte cette adhésion à l'unanimité.

2018/11/05 - ÉTUDE DE POSE D'UN RIDEAU INTÉRIEUR (SALLE DES FÊTES)

Afin de garantir une certaine intimité lors de soirées organisées dans la salle des fêtes, il est proposé

l'achat de rideaux occultants traités anti-feu.

Des devis ont été demandés :

- Ets GEAY : 1 seul rideau, 800 € HT
- ALEX tissus : plusieurs panneaux, 426 + 463 € HT

Il convient de prévoir au moins 2 panneaux pour ne pas bloquer la porte, envisager éventuellement une pose directe sur la porte avec scratch.

Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de préciser ces différentes possibilités aux entreprises pour qu'elles refassent leur devis en conséquence.

2018/11/06 - DÉCORATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire souhaiterait qu'elles soient posées début décembre. Steve BLANCHARD souhaite que d'autres volontaires participent. La date du 1^{er} décembre est retenue, Michel DROUILLARD et Patrick BARTHOU seront disponibles.

Une guirlande pourrait être achetée (environ 35 € HT) et posée autour du balai, à l'Église. Proposition retenue à l'unanimité.

2018/11/07 - ESTIVALES 2019

Le conseil accepte l'organisation d'une soirée estivale si nous sommes retenus par la CDCHS en 2019.

2018/11/08 - VOIRIE : TRAVAUX À PROGRAMMER

Dans le cadre des travaux de voirie, une subvention départementale peut nous être accordée. Monsieur le Maire propose la réfection de la rue des Fleurs. Nous avons reçu un devis de COLAS pour 6 256,20 € HT, soit 7 507,44 € TTC €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de COLAS,
- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Par ailleurs, Mr LAROCHE-JOUBERT a demandé la réfection de l'impasse du Puits des Cherves dont il est propriétaire et qui est soumis à droit de passage pour Mr GIRARD et les consorts NOUVEAU - FREDERIC.

Les propriétaires successifs ont autorisé l'enfouissement des réseaux et de l'assainissement au milieu de cette voie. N'étant pas propriétaire, le conseil municipal refuse ces travaux mais charge Monsieur le Maire de proposer l'achat de cette impasse pour l'inclure dans le domaine public et réaliser les travaux.

2018/11/09 - PERSONNEL TEMPORAIRE CONTRACTUEL - TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre d'un accroissement d'activité et pour assurer la continuité du service pendant les congés, Monsieur le Maire propose d'avoir recours à du personnel contractuel au secrétariat.

L'assemblée délibérante accepte cette proposition à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement d'un agent pour une durée de 6 mois à raison de 8/35^e à compter du 1^{er} février 2019.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2019 :

EMPLOIS	Votés par CM	<u>Pourv</u> <u>us</u>	Non Pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	2	2	0
Rédacteur : 10,00/35 ^e par semaine	1	1	0
Adjoint technique territorial : 7,50/35 ^e par semaine	1	1	0

PERSONNEL TEMPORAIRE CONTRACTUEL 8/35 ^e	1	1	0

2018/11/10 - VŒUX 2019

La date retenue est le vendredi 4 janvier 2019. Outre le conseil municipal, le personnel, les bénévoles, le Comité des Fêtes et leur conjoint, les nouveaux habitants seront invités.

2018/11/11 - COMMISSION ÉLECTORALE

Les modalités de constitution de la commission électorale ont changé. Il convient de nommer un représentant du conseil municipal qui ne soit ni le Maire, ni un adjoint, ni un conseiller ayant une délégation de signature. Monsieur Michel DROUILLARD représentera le conseil municipal.

2018/11/12 - QUESTIONS DIVERSES

Les conteneurs sont toujours encombrés par des sacs provenant d'habitants des communes hors CDCHS. Pour essayer d'enrayer ce phénomène, il est proposé de poser des caméras pour surveiller certains points. Ce projet sera étudié pour être en conformité avec la loi.

Défibrillateur : l'appareil a été posé. Une formation sera assurée par des bénévoles courant janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Signatures :

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	Patrick BARTHOU
Sylvie LAVILLE	Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	Hervé BOISSON p/Stéphane GENAUDEAU
Mariannick LAURAINÉ	Véronique FREDERIC	